

221C0577
FR0011026749-OP001-AS01-RO06

16 mars 2021

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des titres de la société.

DALET SA
(Euronext Paris)

1. Par courrier du 16 mars 2021, Alantra Capital Markets agissant pour le compte de la société par actions simplifiée DALET Holding, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de la société DALET Holding de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions DALET non apportées à ladite offre publique, au prix de 13,52 € par action DALET, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la société Dalet Holding détenait 3 768 844 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 94,71% du capital et au moins 94,47% des droits de vote de cette société¹ (cf. notamment D&I 221C0537 du 11 mars 2021).

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 192 561 actions DALET, représentant autant de droits de vote, non présentées à l'offre publique d'achat simplifiée par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 4,84% du capital et au plus 4,83% des droits de vote de la société¹ ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 221C0372 du 16 février 2021) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 13,52 € par action DALET.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **23 mars 2021** au prix de **13,52 €** par action net de tout frais et portera sur 192 561 actions DALET, représentant 4,84% du capital et au plus 4,83% des droits de vote de cette société².

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions DALET d'Euronext Paris.

2. La suspension de la cotation des titres DALET est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Sur la base d'un capital composé de 3 979 382 actions représentant 3 989 301 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.